

Conseil Municipal

Synthèse de la séance du mardi 20 février 2018

Service public de l'eau potable et de l'assainissement

- Le conseil municipal a approuvé les dossiers d'enquête publique et d'enquête parcellaire, ainsi que les dossiers de demande de subventions dans le cadre de la procédure de mise en conformité des périmètres de protection des captages d'eau potable de la Grand Font, l'Hubac, Luzet-Combarèche, Luzet-Thérons et Fagebelle.
- Par ailleurs le conseil municipal a approuvé le projet de mise en place d'une télésurveillance des unités de distribution de la Grand Font et de l'Hubac ; pour le financement de cette opération, il sollicite des subventions auprès de l'Agence de l'Eau et du Département.
- Le maire a informé le conseil municipal que, dans le cadre des délégations permanentes qu'il lui a conférées, il a signé un contrat de maîtrise d'œuvre avec le cabinet Rhône Cévennes Ingénierie pour le suivi des divers travaux d'amélioration du réseau d'eau potable préconisés par le schéma directeur qui est à présent terminé.
- Enfin le conseil a validé le renouvellement pour une durée de 2 ans de la convention avec le Département pour l'assistance technique à l'exploitation de la station d'épuration (SATESE).

Opération « façades »

Le conseil municipal a validé l'attribution d'une subvention pour la réfection de la façade d'une maison située rue Gaschet.

Personnel communal

Le conseil municipal a validé le tableau des effectifs mis à jour au 1^{er} février 2018. La commune emploie actuellement dans ses divers services 12 agents titulaires et 2 agents contractuels, représentant environ 12 équivalents temps plein (l'effectif est stable).

Via Ferrata

Le conseil municipal a approuvé la signature d'un avenant aux conventions de délégation de service public en vue de la mise en place d'un système de paiement sécurisé par Internet dans l'un des points de location des équipements individuels de protection.

Voirie communale

- Le conseil municipal a demandé au maire de prescrire une enquête publique en vue du déplacement d'un chemin rural et de la désaffectation d'une portion de voie communale devenue inutile, quartier de Pailhès.
- Le conseil a également approuvé les documents d'arpentage portant régularisation cadastrale du tracé du chemin de la Croix de l'Homme (acquisition par la commune d'une bande de terrain depuis longtemps incluse dans la voie communale).

- Dans le cadre des travaux d'aménagement de l'accès au futur parking de Lafarge, le conseil autorise le maire à signer une convention avec Enedis pour le déplacement du câble électrique basse tension qui longe la façade de la maison à démolir, Avenue du Val d'Ardèche.

- Le maire a informé le conseil municipal que dans le cadre des délégations qui lui ont été conférées, il a signé après consultation un contrat de maîtrise d'œuvre avec le cabinet d'architecture Tam-Tam relatif au projet de réaménagement de la place du Champ de Mars, ainsi que des marchés avec l'entreprise CEVBAT de Lalevade pour les travaux d'aménagement de l'accès au parking de Lafarge.

Cinéma

Le conseil municipal autorise le maire à signer la nouvelle convention de partenariat avec la Maison de l'Image (association Grand Écran) pour la gestion de la salle de cinéma La Vesprade en 2018. Le bilan de l'année 2017 montre une légère érosion de la fréquentation. Un effort de communication va être entrepris. La convention engage la commune quant à la garantie d'une recette moyenne minimale par séance.

Médiathèque

Le conseil a validé la proposition des responsables de la Médiathèque du Val d'Ardèche d'instaurer la gratuité de l'inscription au profit des personnes étudiantes, sans limite d'âge.

Téléphonie mobile

Le conseil municipal autorise le maire à signer une convention d'occupation du domaine public en vue de l'installation d'une antenne relais Free Mobile à proximité du pylône de l'opérateur Orange, lieudit Fargebelle.